

COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2015

**Demande de crédit pour la transformation du bâtiment
des classes spéciales du Complexe scolaire**

Réf. : DB 54

I:\3-domaines_et_batiments\classement\54\preavis_01-2015.docx

Savigny, le 27 novembre 2014

TABLE DES MATIERES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
2.1 Regroupement du degré secondaire I	3
2.2 Cycles primaires sur les sites de Savigny et de Forel (Lavaux)	4
3. Programme des locaux pour les cycles primaires	5
3.1 Le Plan d'études romand (PER).....	5
3.2 Transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire.....	5
4. Descriptif des travaux par CFC	7
5. Coût des travaux	8
6. Calendrier des travaux	8
7. Crédit 9	
7.1 Montant du crédit.....	9
7.2 Amortissement	9
7.3 Charges d'exploitation.....	9
7.4 Financement	9
7.5 Commission des finances.....	9
8. Conclusions.....	10

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de CHF 425'000.00 pour financer la transformation du bâtiment classes spéciales du Complexe scolaire, sis route de Mollie-Margot 7 à Savigny.

2. Contexte

2.1 Regroupement du degré secondaire I

L'article 47 de la Loi scolaire du 12 juin 1984 (LS), repris par l'article 40 de la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO), dispose qu'un établissement secondaire doit comprendre toutes les classes du degré secondaire I (9S-11S HarmoS = anciennes 7-9).

L'établissement scolaire de Savigny-Forel (Lavaux) a envoyé ses élèves de VSB (désormais VP) à Lausanne durant de nombreuses années. Les élèves de VSB de Mézières et environs étaient scolarisés à Moudon. Les élèves VSG et VSO (désormais VG) étaient scolarisés sur les sites de Savigny, de Forel (Lavaux) et de Mézières et environs. Cette organisation ne répond donc plus aux bases légales en vigueur.

Dans le cadre de l'étude de la réorganisation scolaire de ces deux établissements scolaires, qui a abouti à la constitution de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), il a été défini que :

- Tous les élèves du degré secondaire I sont regroupés de manière échelonnée sur le site du Collège du Raffort à Mézières dès la rentrée scolaire 2013 et ce, jusqu'à la rentrée scolaire 2015.
- Les élèves VSB ayant préalablement commencé leur cycle secondaire à Lausanne et à Moudon terminent leur scolarité sur ces deux sites.

Pour rappel, cette transition s'articule comme suit :

➤ **Rentrée scolaire 2013-2014**

Complexe scolaire Savigny-Forel (Lavaux)	Lausanne	Collège du Raffort Mézières et environs	Moudon
VG 9 VSG 10 e VSO 10 VSG 11 et VSO 11	VSB 10 VSB 11	VP 9 et VG 9 VSG 10 e VSO 10 VSG 11 et VSO 11	VSB 10 VSB 11

➤ **Rentrée scolaire 2014-2015**

Complexe scolaire Savigny-Forel (Lavaux)	Lausanne	Collège du Raffort Mézières et environs	Moudon
VG 10 VSG 11 et VSO 11	VSB 11	VP 9 et VG 9 VP 10 et VG 10 VSG 11 et VSO 11	VSB 11

➤ **Rentrée scolaire 2015-2016**

Complexe scolaire Savigny-Forel (Lavaux)	Lausanne	Collège du Raffort Mézières et environs	Moudon
		VP 9 et VG 9 VP 10 et VG 10 VP 11 et VG 11	

9H-11H = anciennes 7-9
VP LEO = ancienne VSB
VG LEO = anciennes VSG et VSO

2.2 Cycles primaires sur les sites de Savigny et de Forel (Lavaux)

Suite à cette réorganisation de l'enclassement de nos élèves du secondaire I, les sites de Savigny et de Forel (Lavaux) accueilleront dès la rentrée scolaire 2015 uniquement les élèves des deux cycles primaires (1P-8P HarmoS) habitant les Communes de Forel (Lavaux), Savigny et Servion. Plus précisément, le site de Forel (Lavaux) accueillera le 1^{er} cycle primaire (1P-4P HarmoS) et la première partie du 2^{ème} cycle primaire (5P-6P HarmoS) ; le site de Savigny accueillera également le 1^{er} cycle primaire et la deuxième partie du 2^{ème} cycle primaire (7P-8P HarmoS).

3. Programme des locaux pour les cycles primaires

3.1 Le Plan d'études romand (PER)

Le Plan d'études romand (PER) a été introduit parallèlement à la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) :

- Il s'inscrit dans le contexte des dispositions constitutionnelles sur l'éducation adoptées par le peuple et les cantons suisses le 21 mai 2006 ; en particulier, l'article 62 alinéa 4 de la Constitution fédérale qui traite de l'harmonisation de l'instruction publique en Suisse concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre.
- Couvrant l'ensemble de la scolarité obligatoire, le PER répond à la volonté d'harmonisation de l'école publique, en déclinant les objectifs de l'enseignement dans une perspective globale et cohérente et en définissant en particulier les attentes fondamentales de fin de cycle.
- Il s'inscrit également dans le cadre de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Accord HarmoS), en posant le cadre pour l'acquisition et le développement de connaissances et de compétences fondamentales et en définissant les domaines d'enseignement.
- Il constitue en outre un élément déterminant de l'Espace romand de la formation que la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a instauré par la Convention scolaire romande. Il reprend et concrétise les finalités et objectifs de l'école publique tels qu'ils figurent dans la Déclaration du 30 janvier 2003 de la CIIP et traduit ainsi la volonté d'harmoniser le système éducatif et de coordonner les politiques de formation des cantons romands.

A titre d'illustration, la fiche d'informations sur le PER distribuée aux parents est jointe en annexe 1.

3.2 Transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire

Dans le Canton de Vaud, l'Etat se charge de la mise en application du PER dans le cadre de ses compétences (ressources humaines, ressources financières, grilles horaires, etc.) ; tandis que les communes doivent mettre à disposition les locaux permettant l'enseignement des matières.

La nouvelle configuration dès la rentrée scolaire 2015-2016 nécessite des modifications du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire. En effet, ce dernier avait initialement été conçu pour répondre aux besoins du cycle secondaire de l'établissement scolaire de Savigny-Forel (Lavaux). Les cycles primaires imposent moins de contraintes au niveau des classes spéciales et permettent une plus grande flexibilité de l'usage des locaux.

Un programme précis a été déterminé avec la collaboration des directeurs des établissements de Savigny-Forel (Lavaux) et de Mézières et environs. Le tableau ci-dessous vous présente le nouveau programme du bâtiment des classes spéciales :

Fonction actuelle	Nombre	Surface (m ²)	Fonction future	Nombre	Surface (m ²)
-------------------	--------	---------------------------	-----------------	--------	---------------------------

Sous-sol (plan en annexe 2)					
TM fer (travaux manuels fer)	1	92	ACT (activités créatrices textiles)	1	92
TM bois (travaux manuels bois)	1	128	ACM et AV (activités créatrices manuelles et arts visuels)	1	185
Dépôt bois	1	57			
Dépôt fer	1	37	Local conciergerie	1	37
Couture	1	76	Classe normale	1	76
Infirmierie	1	25	Infirmierie	1	25

Rez (plan en annexe 3)					
Salle polyvalente	1	92	Salle polyvalente sciences et Mu (musique)	1	92
Salle informatique	1	74	Classe normale	1	74
Salle sciences	1	112	Classe normale	1	75
Préparation sciences	1	35	Classe normale	1	74
Labo photo	1	20	Salle de préparations	1	18
Bureau Direction	1	17	Salle pour entretiens	1	17
Secrétariat	1	55	Secrétariat/Doyen		55
Salle de réunion	1	25	Salle de travail, de réunion et de reprographie pour les maîtres	1	25
Salle des maîtres	1	45	Salle des maîtres	1	57
Locale de reprographie	1	12			
Coin cuisine	1	5	Coin cuisine	1	5

4. Descriptif des travaux par CFC

1	Travaux préparatoires	
10	Relevés, études préliminaires	
	Relevés, analyses	Saisie vectorisée des plans, coupes et façades. Analyse par un ingénieur civil de la possibilité d'abattre un mur porteur.
11	Déblaiement, préparation du terrain	
	Démolitions	Démolitions d'un mur porteur et cloisons non porteuses.
	Démontages	Démontages de menuiseries intérieures et d'appareils sanitaires.
12	Protection, aménagements provisoires	
		Installation de chantier et protection des ouvrages existants.

2	Construction	
21	Gros œuvre 1	
	Travaux de maçonnerie et construction en acier	Reprises de chape, obturations, murs en brique, crépis intérieurs et mise en place du sommier pour la reprise des charges du mur porteur supprimé.
23	Installations électriques	
	Installations électriques	Installations et appareils à courant fort pour le chantier, installations et appareils à courant faible, divers équipements.
24	Installations ventilation	
	Installations ventilation	Adaptation et suppression des ventilations existantes dans la salle des sciences et dans la salle des travaux manuels pour le fer.
25	Installations sanitaires	
	Installations sanitaires	Changement partiel d'appareils sanitaires pour enfants en bas âge.
27	Aménagements intérieurs 1	
	Plâtrerie	Plâtrerie, enduits intérieurs et cloisons intérieures.
	Menuiserie	Portes intérieures en bois.
	Système de verrouillage	Cylindres et mise en passe des nouvelles portes.
28	Aménagements intérieurs 2	
	Revêtement de sol	Sols de type lino dans les nouveaux espaces et remise en état du parquet existant.
	Carrelages	Zones lavabos.
	Faux-plafonds	Reprise des faux-plafonds
	Peinture intérieure	Peinture des locaux transformés et menuiserie.
	Nettoyage du bâtiment	Nettoyage du bâtiment fin de chantier.

3	Equipement d'exploitation	
	Lustrerie	Fourniture pour éclairage artificiel.
	Signalisation	Panneaux de signalisation pour les nouveaux locaux.
	Tableaux interactifs	6 tableaux interactifs pour les classes 7P-8P HarmoS.

9	Mobilier	
	Agencement	Armoires murales et rayonnages
	Déménagement	Frais pour le déménagement du matériel des enseignants.

5. Coût des travaux

Les coûts ont été estimés sur la base d'un descriptif détaillé des travaux, des fournitures prévues et des matériaux choisis, avec métrés. Le devis a été établi par sous-groupe et catégorie de travaux selon la classification du Code des coûts de construction (CFC). Le décompte ci-dessous synthétise les coûts des principaux groupes :

- Travaux préparatoires	CHF	15'000.00
- Construction	CHF	269'000.00
- Equipement d'exploitation	CHF	34'000.00
- Mobilier	CHF	15'000.00
- Honoraires architecte, ingénieurs civil et CVSE	CHF	67'000.00
Sous-total	CHF	400'000.00
- Divers et imprévus	CHF	25'000.00
Total TTC	CHF	425'000.00

Pour rappel, le crédit-cadre 2009-2014 accordait un montant de CHF 234'000.00 pour le bâtiment des classes spéciales. Seuls des travaux pour un montant minime de CHF 5'639.10 ont été réalisés. Il a en effet été décidé de ne pas engager le montant initial au vu de la transformation prévue de ce bâtiment.

6. Calendrier des travaux

Une première étape sera réalisée pendant les vacances scolaires de Pâques et le solde des travaux sera finalisé durant les vacances scolaires estivales.

7. Crédit

7.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 425'000.00 pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire.

7.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 15 ans.

7.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de l'investissement.

7.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 425'000.00.

7.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

8. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2015 du 27 novembre 2014 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 425'000.00 (quatre cent vingt-cinq mille francs) destiné à la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire, telle que décrite dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
Le Syndic La Secrétaire

J.-P. Thuillard

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 décembre 2014.

Déléguée municipale : M^{me} Chantal Weidmann Yenny, Municipale

Annexes :

- 1) Plan d'études romand (PER) : fiche d'informations distribuée aux parents
- 2) Plan du sous-sol
- 3) Plan du rez

Plan d'études romand (PER) Document d'information aux parents

À la rentrée scolaire 2013-2014, tous les élèves de la scolarité obligatoire en Suisse romande vont étudier à partir des objectifs définis dans le PER. Cette harmonisation répond aux articles constitutionnels sur l'éducation adoptés par le peuple et les cantons suisses à une très large majorité le 21 mai 2006.

Chers Parents

Le Plan d'études romand est au cœur du processus d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Il a été adopté le 27 mai 2010 par les Directeurs cantonaux de l'instruction publique, au terme d'un long processus d'élaboration et de consultation. Il repose ainsi sur un large consensus. Il n'a rien de révolutionnaire ou de fondamentalement innovateur, sinon le fait de devenir, sous l'égide de la Convention scolaire romande, la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale. Introduit progressivement dans tous les cycles d'enseignement de tous les cantons romands (d'ici à la rentrée scolaire 2014), il détermine la majeure partie des contenus d'apprentissage des onze années de la scolarité obligatoire. Le choix des moyens d'enseignement et la responsabilité pédagogique des enseignants dans leur classe laissent toutefois une marge de manœuvre qui reste conforme à l'harmonisation voulue par le peuple et les cantons suisses.

Ce feuillet met à votre disposition des informations de base permettant de comprendre globalement l'organisation du PER et, pour de plus amples informations, une brochure plus complète par cycle est également disponible (www.plandetudes.ch). Pour l'obtention de ces divers documents ou d'une version de ce feuillet dans une autre langue, veuillez vous adresser au service d'enseignement de votre administration cantonale. Nous espérons que cette lecture saura satisfaire votre curiosité légitime.



Conférence latine de l'enseignement obligatoire, mai 2013

UNE VOLONTÉ POLITIQUE

La Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP*) a adopté en 2003 une Déclaration sur les finalités et objectifs de l'École publique qui constitue la base du projet global de formation de l'élève.

« L'École publique assume des missions d'instruction et de transmission culturelle auprès de tous les élèves. Elle assure la construction de connaissances et l'acquisition de compétences permettant à chacun et chacune de développer ses potentialités de manière optimale. »

FINALITÉS ET OBJECTIFS

- > Missions d'instruction et de transmission culturelle (construction de connaissances et acquisition de compétences) >>>
- > Missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales >>>
- > Acquisition et développement de compétences et de capacités générales >>>

Pour en savoir plus >>> www.plandetudes.ch

*La CIIP réunit les Chefs-les de département en charge de l'éducation de tous les cantons romands ainsi que du Tessin. Elle examine notamment l'harmonisation des programmes et le choix des manuels scolaires.

STRUCTURE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

La scolarité obligatoire comprend trois cycles:

- Cycle 1 : 1^{re} à 4^e années (élèves de 4 à 8 ans)
- Cycle 2 : 5^e à 8^e années (élèves de 8 à 12 ans)
- Cycle 3 : 9^e à 11^e années (élèves de 12 à 15 ans).



CONTEXTE ROMAND

En Suisse romande, tous les Parlements cantonaux ont ratifié la **Convention scolaire romande**. Elle définit la coopération en matière de plans d'études, de moyens d'enseignement, de structure de la scolarité, de formation des enseignantes et enseignants, en conformité avec l'accord intercantonal. >>> la suite : www.cip.ch

CONTEXTE NATIONAL ET INTERCANTONAL

Les cantons suisses ont pour la plupart adopté l'**Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire** (accord HarmoS). Ce document précise que les plans d'études doivent être coordonnés par région linguistique. Il définit en outre la structure scolaire sur onze années de scolarité obligatoire et fixe l'âge du début de la scolarité. >>> la suite : www.cip.ch

PERSPECTIVES

La mise en œuvre du PER s'accompagne de moyens d'enseignement romands dont plusieurs sont en cours de création. La palette de ces moyens pour les différentes disciplines s'enrichit progressivement selon un calendrier établi par la CIIP.

>>> *Planification des moyens d'enseignement romands disponible sur www.cip.ch*

PLATEFORME DU PLAN D'ÉTUDES ROMAND

Le PER est disponible en ligne. Vous pouvez le découvrir dans son intégralité. Cependant, il est d'abord un outil de travail pour les enseignantes et enseignants; ceci explique qu'il utilise des termes spécifiques à l'enseignement et aux disciplines scolaires. Un glossaire précise certains termes.

La plateforme permet aussi d'accéder à des documents complémentaires cantonaux.



>>> Retrouvez l'ensemble du PER sur www.plandetudes.ch



Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
T +41 32 829 69 72
F +41 32 829 69 73
cip.ch
www.cip.ch



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Un projet global de formation

Les activités menées à l'école s'inscrivent dans un projet global de formation concrétisé par le Plan d'études romand (PER). Il décrit les apprentissages que chaque élève effectuera tout au long de sa scolarité obligatoire.

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND EST ORGANISÉ EN TROIS ENTRÉES :

LES DOMAINES
DISCIPLINAIRES

LES CAPACITÉS
TRANSVERSALES

LA FORMATION
GÉNÉRALE

Le projet de formation tient compte de ces trois entrées tout au long de la scolarité.

Les Domaines disciplinaires
couvrent l'ensemble des disciplines scolaires communes aux cantons romands. Chacun est constitué de plusieurs disciplines qui ont des liens entre elles.

LANGUES

Savoir communiquer dans sa langue et dans d'autres langues est devenu indispensable dans le monde actuel. Tout au long de sa scolarité, l'élève sera donc appelé à développer progressivement ses compétences dans la langue d'enseignement, le français, et sa capacité à communiquer dans deux autres langues, l'allemand et l'anglais.

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE

Acquérir des connaissances et développer l'esprit scientifique sont essentiels à la compréhension du monde actuel. Dans ce but, l'élève travaillera des notions en mathématiques et en sciences ainsi que des démarches pour résoudre des problèmes et comprendre quelques situations réelles.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Comprendre les enjeux de la société dans leurs dimensions sociales, culturelles, économiques, politiques et environnementales fait partie des compétences attendues de tout individu. L'élève, futur citoyen et future citoyenne, abordera des connaissances géographiques, historiques et civiques lui permettant de comprendre la société et de participer à son évolution.

ARTS

Explorer différentes expressions (visuelles, sonores, ...) et pratiquer des activités artistiques stimule la créativité. Par ailleurs, l'élève construira des références culturelles et développera des modes et des techniques d'expressions artistiques lui permettant d'élargir et de développer sa perception du monde qui l'entoure.

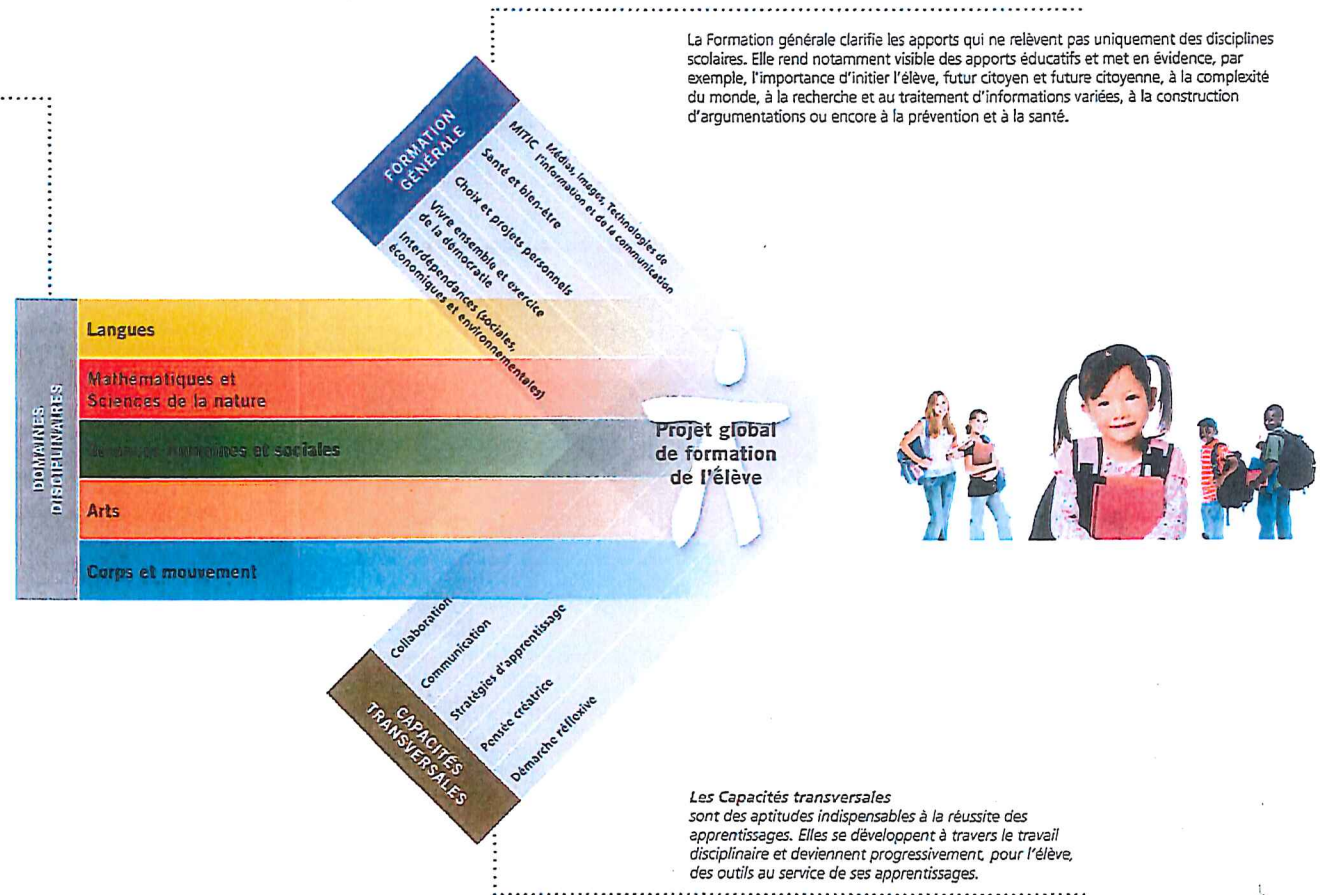
CORPS ET MOUVEMENT

Développer ses capacités physiques et psychiques par le mouvement, ainsi qu'une connaissance nutritionnelle, doit permettre de connaître son corps et d'en prendre soin. L'élève exercera des pratiques sportives et développera des savoir-faire liés à une alimentation saine et équilibrée.

La Formation générale

rassemble des thématiques de natures diverses que l'école doit prendre en compte pour chaque élève.

La Formation générale clarifie les apports qui ne relèvent pas uniquement des disciplines scolaires. Elle rend notamment visible des apports éducatifs et met en évidence, par exemple, l'importance d'initier l'élève, futur citoyen et future citoyenne, à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées, à la construction d'argumentations ou encore à la prévention et à la santé.

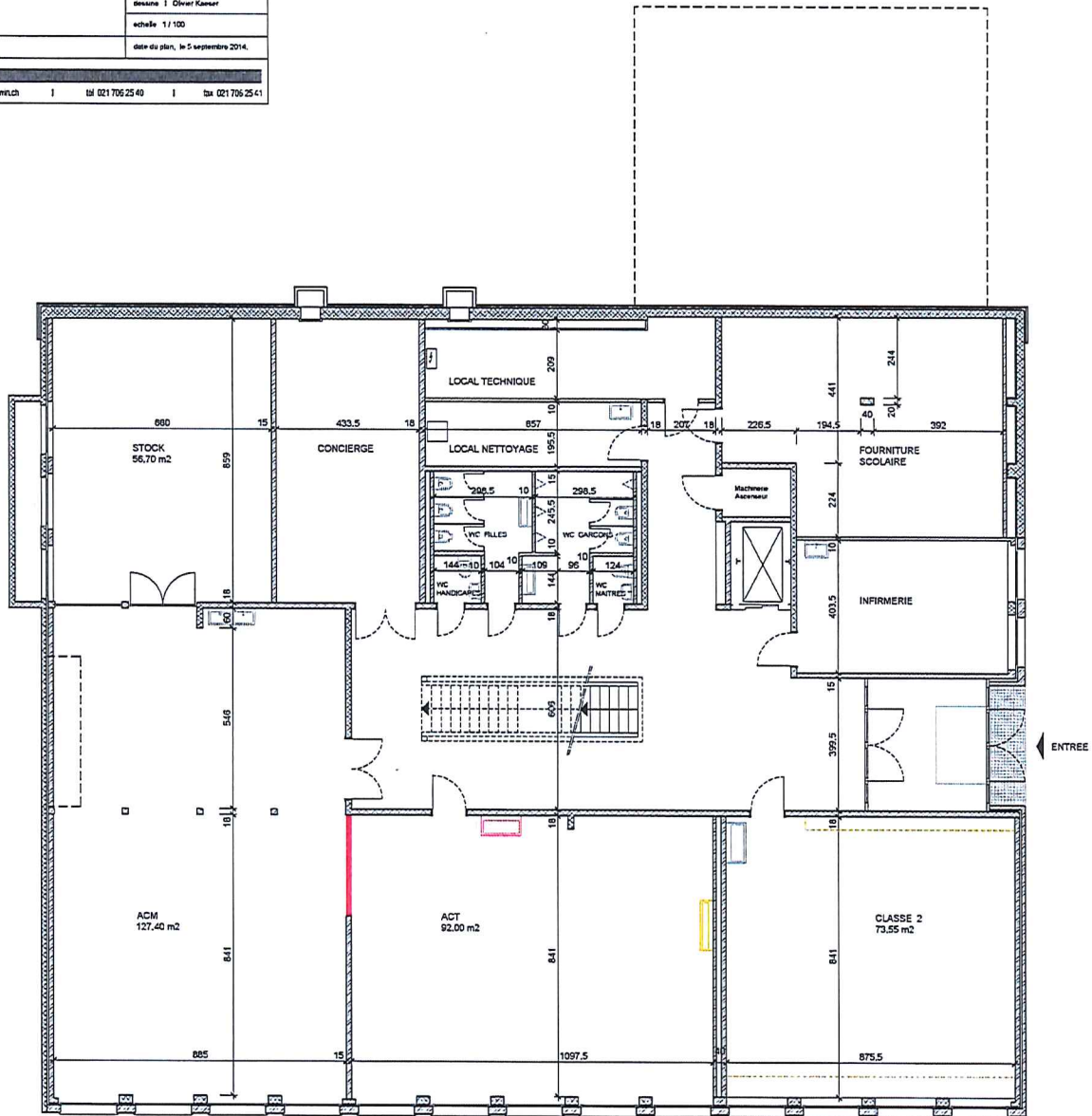


Les Capacités transversales
sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages. Elles se développent à travers le travail disciplinaire et deviennent progressivement, pour l'élève, des outils au service de ses apprentissages.

Pendant toute sa scolarité, l'élève fera appel dans ses apprentissages à des capacités transversales qui sont communes à toutes les disciplines et à de nombreuses activités menées en classe. Ces aptitudes ne sont pas enseignées en tant que telles, mais l'élève les acquiert en résolvant des problèmes, en communiquant en langue maternelle ou étrangère, en réalisant des projets artistiques. Elles représentent une part importante du bagage que chaque élève devrait développer en vue de son insertion sociale et professionnelle.

COMMUNE DE SAVIGNY – Complexe scolaire	PROJET
Route Mollie-Margot 7 1073 Savigny	dossier 1073/2014 dessin D1 format A3
BATIMENT CLASSES SPECIALES	responsable Philippe Grandjean
PLANS NIVEAUX : SOUS-SOL	dessiné Olivier Kaiser
	échelle 1/100
	date du plan, le 5 septembre 2014.
<small>MON architectes associés SA P. Grandjean P. Huber rue des Collèges 9 1000 Bussigny-près-Lausanne mgn.arch@bluewin.ch tél 021 706 25 40 fax 021 706 25 41</small>	

- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE



COMMUNE DE SAVIGNY – Complexe scolaire Route Mollie-Margot 7 1073 Savigny	PROJET
	dossier : 1073 / 2014 dessin 02 format : 00 / 42
BATIMENT CLASSES SPECIALES	responsable : Philippe Grandjean
PLANS NIVEAUX : REZ	dessiné : Clément Kessler
	échelle : 1 / 100
date du plan : le 5 septembre 2014.	
ANOM Architectures Associées SA Ph. Grandjean Cl. Kessler J.P. Mathis rue des Collèges 9 1030 Bussigny-près-Lausanne mgjmathis@bluewin.ch tél 021 706 25 40 fax 021 706 25 41	

- A DEMOLIR
- A CONSTRUIRE

